

### L'ANFR ouvre un téléservice pour aider les téléspectateurs à retrouver une bonne réception de la TNT

**Maisons-Alfort, le 8 février 2018 – L'Agence nationale des fréquences (ANFR) modernise son dispositif d'accompagnement des particuliers pour la réception de la TNT, avec la mise en ligne d'un téléservice disponible 24H sur 24 : [assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr)**

L'ANFR est chargée par la loi, conjointement avec le CSA, de la protection de la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) reçue via l'antenne râteau. Depuis 2012, elle met à disposition des téléspectateurs un centre d'appel, le 0970 818 818, pour les aider à résoudre leurs problèmes de réception dès lors qu'ils ne sont pas liés à leurs équipements individuels.

L'ANFR complète aujourd'hui ce dispositif par l'ouverture d'une **nouvelle plateforme en ligne** qui permet d'assister **gratuitement et 24h sur 24** les personnes rencontrant des dysfonctionnements. Si la solution n'est pas disponible immédiatement, les précisions fournies par le téléspectateur permettent à l'ANFR d'enquêter pour identifier l'origine des perturbations. Plusieurs causes sont en effet possibles : mise en service récente d'un relais 4G dans le voisinage, dysfonctionnement ou panne d'un relais TNT, changements de fréquences de la TNT ou apparition d'un élément perturbateur à proximité, par exemple une éolienne. Si aucun élément déjà connu ne permet d'expliquer le dysfonctionnement, l'ANFR peut **engager des enquêtes de terrain** grâce à l'action de **ses services régionaux présents sur tout le territoire, y compris Outre-Mer**.

Ce nouveau téléservice, après la dématérialisation des demandes de licences maritimes fin 2016, puis du dispositif national de mesures de l'exposition aux ondes en décembre dernier, constitue une **étape supplémentaire pour simplifier les démarches administratives des Français**.

*L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectre des fréquences en France, utilisées pour toutes les communications sans fil. L'ANFR a notamment pour mission d'assurer la protection de la réception télévisuelle. Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose des préconisations pour les faire cesser.*

Retrouvez-nous sur :



[facebook.com/agence-nationale-des-frequences](https://facebook.com/agence-nationale-des-frequences)



[twitter.com/anfr](https://twitter.com/anfr)



[dailymotion.com/anfr](https://dailymotion.com/anfr)



[flickr.com/anfr](https://flickr.com/anfr)



[linkedin.com/company/anfr](https://linkedin.com/company/anfr)

**Contact presse : 01.45.18.72.02 – 06.80.59.00.51 / [scri@anfr.fr](mailto:scri@anfr.fr)**